

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
patrimoine

Sous matière : Autres  
actes de gestion du  
domaine public

**OBJET :  
ANNULATION  
D'UNE  
SERVITUDE DE  
PASSAGE AU  
LIEUDIT « LA  
GIRAILLE »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 04.12.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 04.12.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **18 DEC. 2018**

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme CHABERT Sabine,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,

Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Secrétaire** : M. GRIMAUD Bernard,

Monsieur le Maire rappelle que par acte en date des 5 et 6 février 2004, la Commune avait acquis à Madame SERRES Camille la parcelle cadastrée section BA n°195 située au lieudit « La Giraille » afin de créer un bassin de rétention.

Aux termes de cet acte, Madame SERRES a concédé un droit de passage le long de sa propriété cadastrée section BA n°194 (appartenant aujourd'hui à la SCI FLAM) au profit de la Commune. L'entretien dudit chemin est aux frais de la Commune.

Il indique que ce passage n'est plus utilisé par la Commune pour accéder à la parcelle communale (BA 195), laquelle possédant désormais un autre accès. Il existe par ailleurs une clôture tout le long de la parcelle communale qui empêche matériellement le passage.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à l'annulation de cette servitude qui n'a plus lieu d'être.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte constatant l'annulation de celle-ci.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 6 décembre 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** l'annulation de la servitude de passage constituée aux termes d'un acte en date des 5 et 6 février 2004.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette annulation, notamment l'acte authentique de vente par devant notaire

**PRECISE** que les honoraires du notaire seront à la charge de la SCI FLAM.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 décembre 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : <b>17 DEC. 2018</b> Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>14 DEC. 2018</b> Par publication le : <b>18 DEC. 2018</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE

